



**Union Départementale des Syndicats CGT de Corse du Sud**  
**Secteur Droits, Libertés, Action Juridique**

**Adresse Postale: BP 572 Les Salines – 20186 AJACCIO CEDEX 2**

**Tel : 04.95.10.50.70**

**Fax : 04 95 20 65 64**

À

Monsieur le Préfet de Corse  
s/c du S.G.A.C  
9 parc Belvédère  
20000 AJACCIO

Ajaccio le 6 Octobre 2010

Réf: Votre courrier du 29 juin 2009

Lettre + Fax 04 95 21 32 70

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre du dialogue social, vous nous avez fait part le 29 mai 2009 de l'acceptation par le Gouvernement de la revalorisation de l'Indemnité compensatoire pour frais de transport ainsi que son indexation pour les deux années à venir.

L'ICFT devant être, en 2010 et 2011, indexée sur la base de l'évolution annuelle du point fonction publique, cette revalorisation du point a eu lieu le 9 juillet 2010.

Nous vous demandons donc de bien vouloir donner les directives nécessaires à vos services pour que les engagements pris trouvent leur traduction dans les faits et que l'indemnité soit réévaluée avec son rappel au premier janvier 2010.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération.

P°/ le Secrétaire de la CGT

M.Georges ROBERT